



FICHE FORMATION

SÉCURITÉ INCENDIE & ÉVACUATION

Formation incendie : Rédaction d'une notice de sécurité

Durée : 5 Jours

L'essentiel

Acquérez les compétences pour vérifier la validité et amender votre projet de construction, aménagement/réaménagement

Cinq jours pour rédiger la notice de sécurité d'un dossier d'établissement recevant du public : décrire les dispositions incendie et d'accessibilité de façon complète et cohérente.

Enjeux

- La notice est lue par l'administration et par la commission : ce qui n'y est pas justifié est réputé absent.
- Elle doit rester cohérente avec les plans et avec les autres pièces du dossier ; une contradiction bloque l'instruction.
- Le rédacteur doit connaître le règlement de sécurité pour savoir quelles dispositions décrire selon le type et la catégorie.

Objectifs pédagogiques

- Déterminer le type et la catégorie d'un établissement et les règles applicables.
- Structurer la notice de sécurité et les pièces associées.
- Décrire de façon justifiée les dispositions : construction, désenfumage, évacuation, moyens de secours.
- Relier la notice aux plans et à l'accessibilité.

Programme détaillé

- 1 Règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP : principes, types, catégories.
- 2 Contenu et structure d'une notice de sécurité.
- 3 Construction, isolement, structures et matériaux.
- 4 Évacuation : dégagements, largeurs, issues de secours.
- 5 Désenfumage, éclairage de sécurité, alarme, moyens d'extinction.
- 6 Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



7 Exercice de rédaction sur un dossier.

Public concerné

- Architectes, bureaux d'études, exploitants et responsables de projets ERP

Prérequis

- Notions de construction ou de sécurité incendie utiles.

Modalités pédagogiques

- Apports réglementaires et exercices de rédaction sur cas.

Évaluation des acquis

- Rédaction d'extraits de notice sur cas.

Cadre d'application

Cette formation aide à rédiger la notice ; elle ne remplace ni l'avis de la commission de sécurité ni la responsabilité de l'architecte ou de l'exploitant. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France ; les obligations applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiées avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com